	VERT
	Toute personne habitant dans l'un ou l'autre des complexes des résidences étudiantes de l'UdeS est considérée comme une visiteuse interne lorsqu'elle se déplace dans un complexe où elle ne réside pas.
	En ce sens, elles peuvent se déplacer entre les complexes et pavillons E et G, avec ou sans bulle familiale.
	Doit être approuvée par la direction à chaque session et toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle approbation
Bulle familiale	Constituée d'un maximum de 10 personnes, celles-ci ne changent pas
Buile luminale	Inclut uniquement des membres habitant aux résidences et logeant sur un même pavillon ou étage
	Chaque membre doit détenir une cocarde avec photo et identifications et cette cocarde doit être présentée à la demande
	Selon la capacité du local Aucun visiteur externe ET interne
	Avec bulle familiale: membres de maximum 2 bulles familiales, avec cocardes, sans distanciation ni masque.
Accès aux cuisines (à l'exception du E2-1102, E5-	<u>ou</u>
1059 et G3-1013)	Sans bulle familiale : maximum 10 personnes autour d'une table, sans distanciation, masque peut être retiré une fois assis.
	ATTENTION: si des bulles familiales et des personnes sans bulles familiales se trouvent dans un même lieu, une distanciation de 1 mètre doit être respectée entre ces deux groupes.
	Selon la capacité du local Aucun visiteur externe
	Avec bulle familiale: membres de maximum 3 bulles familiales, avec cocardes, sans distanciation ni masque.
	<u>ou</u>
	Sans bulle familiale: maximum 10 personnes, avec distanciation sociale (1 m), masque peut être retiré une fois assis.
Accès aux lieux communs : salons, salles de jeux	ATTENTION: si des bulles familiales et des personnes sans bulles familiales se trouvent dans un même lieu, une distanciation de 1 mètre doit être respectée entre ces deux groupes.
	PRENDRE NOTE : des collations et des repas déjà préparés (sans cuisson) peuvent être consommés sur place.
	Lors d'une partie de billard, les joueurs peuvent retirer leur masque, s'ils conservent une distanciation sociale de 1 mètre.
	Selon la capacité du local <mark>Aucun visiteur externe</mark>
Accès aux salles d'études	Avec bulle familiale: membres de maximum 1 bulle familiale, avec cocardes, sans distanciation ni masque.
	Sans bulle familiale: maximum 10 personnes, sans distanciation, masque peut être retiré une fois assis.
	1 visiteuse ou visiteur / chambre
	Port du masque obligatoire à l'extérieur des chambres; peut utiliser la salle de bain assignée à la personne visitée
Visiteuses et visiteurs	Visiteurs interdits dans les lieux communs
	Aucun visiteur masculin dans les pavillons réservés aux femmes

ACTIVITÉS INTÉRIEURES	Rassemblements – <b>intérieurs</b>	Selon la capacité du local Aucun visiteur externe Avec bulle familiale : membres de maximum 3 bulles familiales, avec cocardes, sans distanciation ni masque.
		<u>ou</u>
		Sans bulle familiale: maximum 10 personnes, avec distanciation sociale (1 m), retrait du masque permis si assis.
		ATTENTION: si des bulles familiales et des personnes sans bulles familiales se trouvent dans un même lieu, une distanciation de 1 mètre doit être respectée entre ces deux groupes.
		Selon la capacité du local Activité autorisée et non supervisée
	Activités <b>intérieures</b> de loisirs et de nature événementielle	Avec bulle familiale: membres de maximum 3 bulles familiales, avec cocardes, sans distanciation ni masque une fois assis
	ou sociale (Ex. : jeux de société, cinéma, etc.)	<u>ou</u>
	,	Sans bulle familiale: maximum 10 personnes, avec distanciation sociale (1 m), masque peut être retiré une fois assis.
		ATTENTION : si des bulles familiales et des personnes sans bulles familiales se trouvent dans un même lieu, une distanciation de 1 mètre doit être respectée entre ces deux groupes.
		Selon la capacité du local Activité sans contact, autorisée, supervisée ou non
		Avec bulle familiale: membres de maximum 2 bulles familiales, avec cocardes, sans distanciation ni masque.
	Activités <b>intérieures</b> à risque de projection respiratoire	<u>ou</u>
	ac projection respiratorie	Sans bulle familiale: maximum 10 personnes, avec distanciation sociale (2 m), sans masque.
		ATTENTION: si des bulles familiales et des personnes sans bulles familiales se trouvent dans un même lieu, une distanciation de 2 mètres doit être respectée entre ces deux groupes.
		(Exemples : zumba, karaoké, etc. – distanciation sociale de 2 mètres)

JRES	Activités <b>extérieures</b> de sports	Activité avec contacts brefs (type volleyball), autorisée, supervisée ou non - Zone définie (Zones résidences) -  Avec bulle familiale : membres de maximum 3 bulles familiales, avec cocardes, sans distanciation ni masque.  Sans bulle familiale : maximum 20 personnes avec distanciation sociale (1 m), sans masque.  Parties organisées, compétitions et tournois amicaux permis.  Une personne peut s'ajouter pour offrir un cours ou un encadrement à la condition de maintenir une distance minimale de 1 mètre avec les participants.
ACTIVITÉS EXTÉRIEURES	Rassemblements - <b>extérieurs</b>	Sur le terrain des résidences - Zone définie (Zones résidences) –  Le port du masque n'est pas exigé à l'extérieur, selon les conditions suivantes.  Avec bulle familiale : membres de maximum 3 bulles familiales, avec cocardes, sans distanciation.  Sans bulle familiale : maximum de 20 personnes autour d'une table, sans distanciation.
	Repas <b>extérieurs</b>	Sur le terrain des résidences Zone définie (Zones résidences)  Le port du masque n'est pas exigé à l'extérieur, selon les conditions suivantes.  Avec bulle familiale : membres de maximum 3 bulles familiales, avec cocardes, sans distanciation.  Sans bulle familiale : maximum de 20 personnes autour d'une table, sans distanciation.